



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 19 h 30, le 07 juillet 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT ABSENTS : Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Danny Lavoie, trésorière

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence du maire, Marcel Soucy, la séance est ouverte à 19 h 30.

RÉS.01.07.25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y ajoutant les points suivants :

15 a) Renouvellement de la police d'assurance émise par l'entremise de VICTOR CANADA dans le cadre du programme cyber, parrainé par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 1^{er} juillet 2026 – Autorisation de paiement à BFL CANADA services de risques et assurances inc. de la facture n° 867202 datée du 25 juin 2025 au montant de 3 219. \$ + frais de police (150. \$) + taxes de 9% sur les primes d'assurances (289.71 \$) + frais administratifs UMQ (129. \$) + TPS 5% (6.45 \$) + TVQ 9.975% (12.87 \$). – Budget rég.

15 b) Commandite octroyée à la Société Alzheimer Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de sa campagne de financement annuel 2025 – Défi Alzheimer, 500. \$ - Budget rég.

ADOPTÉE

RÉS.02.07.25

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu que madame **JACINTHE CÔTÉ**, conseillère au siège no. 5, soit et est nommée **maire suppléant** de la municipalité, et ce, **pour la période du 07 juillet au 07 novembre 2025**.

ADOPTÉE

RÉS.03.07.25

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 02 ET 05 JUIN 2025

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 02 juin 2025** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 05 juin 2025** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.04.07.25

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 JUIN 2025

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que le Conseil **APPROUVE** :

- Les comptes payés au 30 juin 2025, chèques #36244 à #36262 inclus, et les déboursés #338 à #374 inclus, pour un montant de 251 791.01 \$;
- Les comptes à payer au 30 juin 2025, chèques #36263 à #36335 inclus, pour un montant de 128 458.40 \$;
- Total des comptes au 30 juin 2025 : 380 249.41 \$.

ADOPTÉE

RÉS.05.07.25

APPROBATION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu que le Conseil **APPROUVE les écritures au journal général comportant les numéros #121 à #140 inclusivement**, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MAI 2025

Monsieur Yves Roy, directeur général-greffier, a préalablement déposé, à chacun des membres du Conseil municipal, l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 mai 2025.

RÉS.06.07.25

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2025-2026-2027-2028-2029 / RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – 97 150. \$ + FRAIS ADMINISTRATIFS ET TECHNOLOGIQUES DE 5 % + TAXES

CONSIDÉRANT la demande d'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la nomination d'un vérificateur externe (résolution numéro 10.04.25);

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont démontré leur intérêt, soient Raymond Chabot Grant Thornton et MNP sencrl, srl;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse complète des deux soumissions déposées, celles-ci s'avèrent conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse présentant les honoraires professionnels pour le mandat à être octroyé par la Ville est la firme Raymond Chabot Grant Thornton, au montant total de 97 150. \$ + les frais administratifs et technologiques de 5 % + les taxes applicables, et ce, couvrant les exercices financiers 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE le mandat de vérification des États financiers de la municipalité à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant total de 97 150. \$ + les frais administratifs et technologiques de 5 % et les taxes applicables, couvrant les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029;**

Il est, de plus, résolu que **la dépense soit appropriée de la façon suivante au budget régulier pour chacun des exercices financiers, à savoir :**

Exercice financier	Honoraires (taxes en sus)
Audit 2025	18 300. \$
Audit 2026	18 850. \$
Audit 2027	19 400. \$
Audit 2028	20 000. \$
Audit 2029	20 600. \$

À ces honoraires s'ajoutent des frais administratifs et technologiques de 5 % ainsi que les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉS.07.07.25

APPUI À L'AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL COMMUNAUTAIRE DANS LES MURS DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES – GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (C.R.S.B.P. / GÎM)

ATTENDU QU'un certain nombre d'organismes communautaires se sont réunis et ont sollicité auprès de la direction générale du C.R.S.B.P. / GÎM, l'octroi d'un local situé au sous-sol du 31 rue des Écoliers à Cap-Chat afin de le mettre à la disposition des organismes communautaires de la municipalité;

ATTENDU QUE le local en question est vacant depuis déjà plusieurs années et qu'il serait facile de l'aménager à des fins communautaires;

ATTENDU QUE le projet accompagné de lettre d'appui a été soumis au C.R.S.B.P. / GÎM, le 16 juin 2025;

ATTENDU QUE pareil espace mis à la disposition de la communauté répond à un réel besoin en favorisant la mise en commun des ressources, la collaboration inter-organismes et un plus grand accès aux services communautaires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** unanimement résolu :

- **QUE** la municipalité **APPUIE** la démarche effectuée par le regroupement d'organismes communautaires auprès des instances du C.R.S.B.P. / GÎM afin qu'une entente intervienne par laquelle un local situé au sous-sol de l'immeuble sis au 31 rue des Écoliers à Cap-Chat soit aménagé et mis à la disposition des organismes communautaires de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉS.08.07.25

AJOUT D'UNE ACTIVITÉ SPORTIVE À LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE LA SURTAXE POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES OFFERTES PAR LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS (RÉSOLUTION N° 21.08.16)

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1^{er} août 2016, le Conseil créait la « Politique de remboursement de la surtaxe pour les activités sportives offertes par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts »;

ATTENDU QUE cette politique visait à offrir aux jeunes de moins de 18 ans dont les parents résident sur le territoire de la Ville de Cap-Chat, l'opportunité de pratiquer une activité sportive non-offerte à Cap-Chat;

ATTENDU QUE les activités sportives visées à l'époque par la politique étaient : le hockey mineur, les cours de natation et le patinage artistique;

ATTENDU QUE le Conseil a été interpellé afin d'ajouter à la politique existante l'activité « soccer » qui n'est pas offerte sur le territoire de la Ville de Cap-Chat;

ATTENDU QUE la pratique de ce sport est populaire chez les jeunes et favorise aussi l'acquisition de bonnes habitudes de vie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement :

- De **MODIFIER** la « **Politique de remboursement de la surtaxe pour les activités sportives offertes par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts** » en y ajoutant l'activité « **soccer** ».

ADOPTÉE

RÉS.09.07.25

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE NUMÉRO 21324 DATÉE DU 29 MAI 2025, AU MONTANT DE 31 959.13 \$ + TAXES – LES ENTREPRISES DELORME – FORAGE DIRECTIONNEL – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE le 22 mai 2025, le Conseil municipal adoptait la résolution portant le numéro 21.05.25 retenant entre autres une offre de services déposée par Les Entreprises Delorme pour des travaux de forage directionnel sous la route 132, au montant de 29 280. \$ + taxes;

ATTENDU QU'à cette offre de services à l'item « Manœuvre à l'aqueduc, taux journalier » la durée des travaux était sommairement évaluée à 3 jours, à raison de 10 heures par jour, temps supplémentaire non inclus, pour un montant de 7 425. \$ + taxes;

ATTENDU QUE le temps réel des travaux a nécessité une journée de plus (2 475. \$ + taxes), la location d'une caroteuse et d'un emporte-pièce (136.63 \$ + taxes) et des frais de commissionnaire (67.50 \$ + taxes) portant le montant total à 10 104.13 \$ + taxes;

ATTENDU QUE le montant total de la facture numéro 21324 dressée le 29 mai 2025 s'élève à 31 959.13 \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu à l'unanimité :

- D'**AUTORISER** le paiement à Les Entreprises Delorme de la facture numéro 21324 datée du 29 mai 2025, au montant de 31 959.13 \$ + taxes.
- D'**AFFECTER** la dépense au surplus accumulé.

ADOPTÉE

RES.10.07.25

CONFIRMATION DE MANDAT CONFIE À MONSIEUR CHRISTIAN L'ITALIEN, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE SUR LE LOT 6 248 848 ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE la municipalité travaille actuellement sur un projet de développement domiciliaire sur le lot 6 248 848;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, un mandat fut confié à l'arpenteur-géomètre, monsieur Christian L'Italien, d'effectuer les opérations nécessaires en vue de produire un certificat de localisation;

ATTENDU QUE monsieur Christian L'Italien a complété son mandat et remis à la municipalité son rapport auquel était jointe la facturation de ses honoraires professionnels;

VU la facture numéro F4181 datée du 13 juin 2025, au montant de 2 750. \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- De **CONFIRMER** le mandat professionnel octroyé à monsieur Christian L'Italien, arpenteur-géomètre, pour la production d'un certificat de localisation du lot 6 248 848;
- D'**AUTORISER** le paiement à monsieur **Christian L'Italien**, de la facture numéro F4181 datée du 13 juin 2025, au montant de **2 750. \$ + taxes**;
- D'**AFFECTER** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.11.07.25

ALLOCATION D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS DU COMITÉ DE BÉNÉVOLES « LES DÉVOUÉS » ASSOCIÉS AU DÉPARTEMENT DES LOISIRS DU CHSLD DE CAP-CHAT – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE le comité de bénévoles « Les Dévoués » du CHSLD de Cap-Chat mène une campagne de financement afin d'amasser des fonds pour l'organisation de loisirs au profit de la clientèle du CHSLD de Cap-Chat;

ATTENDU QUE dans ce but, le comité sollicite une contribution financière de la Ville;

VU la lettre adressée au Conseil en date du 16 juin 2025 par mesdames Lise Gagné et Éliane Sergerie, respectivement présidente et trésorière du comité des bénévoles « Les Dévoués »;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- D'**ALLOUER** au comité des bénévoles « Les Dévoués » du CHSLD de Cap-Chat, la somme de 1 000. \$, dans le cadre de leur campagne 2025, pour le financement d'activités de loisirs au profit de la clientèle du centre;
- D'**AFFECTER** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.12.07.25

AUTORISATION DE PAIEMENT – SOUTIEN EN URBANISME – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – FACTURE N° 13637, DATÉE DU 31 MAI 2025 AU MONTANT DE 1 474.20 \$ + TAXES – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu d'**AUTORISER** le paiement à la FQM de la facture numéro 13637 datée du 31 mai 2025, au montant de 1 474.20 \$ + taxes, pour services rendus en soutien au service d'urbanisme (émission de permis) et d'**AFFECTER la dépense au budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.13.07.25

AUTORISATION DE PAIEMENT – PLANIFICATION ET SOUTIEN TECHNIQUE (VISITE TERRAIN) – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – FACTURE N° 13636, DATÉE DU 31 MAI 2025 AU MONTANT DE 306.55 \$ + TAXES – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu d'**AUTORISER** le paiement à la FQM de la facture numéro 13636 datée du 31 mai 2025, au montant de 306.55 \$ + taxes, faisant suite à la visite terrain effectuée sur la rue du Rivage par M. Marc Lussier, ing. concernant l'affaissement de sol le long du mur de protection contre l'érosion côtière et d'**AFFECTER la dépense au budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.14.07.25

RÉPARATION DU CAMION STERLING 2007 – CHANGEMENT DES SIX JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ DES TÊTES DU MOTEUR – MANDAT CONFÉ À L'ENTREPRISE « CENTRE DU CAMION DENIS » DE RIMOUSKI – 18 093.10 \$ + TAXES

ATTENDU QUE le moteur du camion 10 roues Sterling 2007 nécessite des réparations au niveau des trois têtes du moteur afin de changer les joints d'étanchéité;

ATTENDU QUE pour ce faire, deux entreprises ont été sollicitées afin de fournir un prix pour les réparations;

ATTENDU QUE l'entreprise « *Centre du Camion Denis* » de Rimouski a proposé le prix le plus bas soit 18 093.10 \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu :

- De **RETENIR** les services de l'entreprise « *Centre du camion Denis* » de Rimouski afin de procéder aux réparations du Sterling 2007 tel que plus amplement décrit à la soumission datée du 25 mai 2025, bon de réparation numéro 2537 au prix de 18 093.10 \$ + taxes;
- D'**AUTORISER** le paiement de la facture dressée à la suite des réparations effectuées pour un coût total de 18 093.10 \$ + taxes;
- D'**AFFECTER** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.15.07.25

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE ÉMISE PAR L'ENTREMISE DE VICTOR CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME CYBER, PARRAINÉ PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ), POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2025 AU 1^{ER} JUILLET 2026 – AUTORISATION DE PAIEMENT À BFL CANADA SERVICES DE RISQUES ET ASSURANCES INC. DE LA FACTURE N^O 867202 DATÉE DU 25 JUIN 2025 AU MONTANT DE 3 219. \$ + FRAIS DE POLICE (150. \$) + TAXE DE 9% SUR LES PRIMES D'ASSURANCES (289.71 \$) + FRAIS ADMINISTRATIFS UMQ (129. \$) + TPS 5% (6.45 \$) + TVQ 9.975% (12.87 \$).

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu :

- De **RENOUVELLER** la police d'assurance **CYBER** émise par l'entremise de **VICTOR CANADA** pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 1^{er} juillet 2026 dans le cadre du Programme Cyber parrainé par L'UMQ (police n^o ESO04403976260);
- D'**AUTORISER** le paiement à *BFL CANADA services de risques et assurances inc.* de la facture numéro 867202, datée du 25 juin 2025 au montant de 3 219. \$ + frais de police (150. \$) + taxe de 9% sur les primes d'assurances (289.71 \$) + frais administratifs UMQ (129. \$) + TPS 5% (6.45 \$) + TVQ 9.975% (12.87 \$);
- D'**AFFECTER** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.16.07.25

COMMANDITE OCTROYÉE À LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER GASPÉSIE-ÎLES -DE-LA-MADELEINE DANS LE CADRE DE SA CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUEL 2025 – DÉFI ALZHEIMER, 500. \$ - BUDGET RÉG.

VU la lettre adressée à la Ville de Cap-Chat, le 18 juin 2025 par les représentants de la Société Alzheimer Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sollicitant une commandite de la Ville de Cap-Chat dans le cadre de leur campagne de financement Défi Alzheimer 2025;

ATTENDU QUE les fonds amassés lors de cette campagne de financement seront utilisés pour les services déployés sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- D'**ALLOUER** à la Société Alzheimer Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, dans le cadre de sa campagne de financement *Défi Alzheimer*, un montant de 500. \$;
- D'**AFFECTER** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Le maire, monsieur Marcel Soucy, aborde les sujets suivants :

- Période de vacances, appel à la prudence;
- Permis de brûlage, feux à ciel ouvert;
- Rappel concernant les animaux de compagnies;
- Déchets le long des routes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens assistent à l'assemblée. Le maire et le directeur général-greffier répondent aux questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 26 et il est proposé par **JEAN- CLAUDE GAUDREAU** que l'assemblée soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER